

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 MARS 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 16
 Présents : 13
 Pouvoirs : 1
 Votants : 14

Date de convocation et d'affichage :

6 mars 2025

Numéro :

D20250313-36

Objet :

 Tour du Plantay :
 demande de
 subvention auprès
 de la DRAC pour
 les travaux urgents
 du logis

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	I.DUBOIS
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	

 Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Par acte authentique en date du 18 juin 2024, à la demande de la Communauté de Communes de la Dombes, l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) a acquis le site de la Tour du Plantay, comprenant différents tènements non bâtis et bâtis.

Par convention en date du 7 mars 2024, l'EPF a mis à disposition au profit de la Communauté de Communes l'ensemble du site de la Tour du Plantay. L'article 1 de la convention prévoit que la Communauté de Commune de la Dombes assure la préservation des biens mis à sa disposition.

Sur le site de la Tour du Plantay, se trouve un bâtiment dénommé Le Logis, en briques ou carrons, composé au rez-de-chaussée de deux pièces et un atelier et un grenier à l'étage. Le bâtiment, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, est en mauvais état, écroulé sur l'angle nord-ouest.

Suite à l'expertise réalisée en 2024 par le bureau d'étude ARTENE, il convient de pourvoir à sa conservation par une mesure d'urgence devant éviter tout nouvel écroulement.

La solution technique choisie a été établie en accord avec la Conservation Régionale des Monuments historiques (CRMH).

Elle consiste en deux points complémentaires : éviter les infiltrations depuis la toiture et conforter les murs. Ceci se traduit par un contrôle précis de l'ensemble de la toiture, et reprises éventuelles, avec mise en place de gouttières afin de stopper les écoulements aux droits des murs, ainsi qu'une opération de mise en place d'un chaînage métallique en 4 rangs sur la hauteur du bâtiment et ses quatre murs.

Ainsi la Communauté de Communes a décidé d'entreprendre des travaux urgents de sécurisation du logis - site de la Tour du Plantay pour un montant de l'ordre de 155 000 € HT.

Considérant que les travaux projetés sont qualifiés comme mesure d'urgence par la Direction Régionale de l'Action Culturelle Auvergne Rhône-Alpes ;

La Communauté de Communes de la Dombes sollicite une subvention auprès de la DRAC au titre du plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux		155 000 €
Subvention DRAC	40%	<u>62 000 €</u>
Autofinancement	60%	93 000 €

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le plan de financement des travaux urgents de sécurisation du Logis – site de la Tour du Plantay, tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à déposer la demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle Auvergne Rhône-Alpes, au titre du Plan de préservation de mis en valeur du patrimoine,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement des travaux urgents de sécurisation du Logis – site de la Tour du Plantay, tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à déposer la demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle Auvergne Rhône-Alpes, au titre du Plan de préservation de mis en valeur du patrimoine,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, le 13 mars 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

